

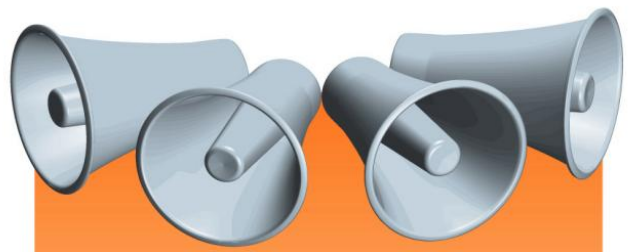
Prévenir les conséquences d'un
évènement majeur sur notre commune



Merci de consulter et conserver ce Document
d'Information Communal sur les Risques Majeurs

LE DICRIM

Risque inondation
Risque industriel et transport de matière dangereuse
Risque nucléaire
Risque tremblement de terre
Risque rupture de barrage
Risque mouvement de terrain
Risque tempête
Risque feux de forêt
Risques autres



RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive, afin de connaître les dangers auxquels elle peut-être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Le Maire de PERREUX



Pour votre sécurité, conservez ce fascicule

Il est à noter que toute imprudence caractérisée de la part d'un citoyen est susceptible d'engendrer une décote des indemnisations

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :

« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »

Savoir reconnaître les signaux d'alerte à la population en cas d'évènements graves

Le système d'alerte et d'information des populations **SAIP**



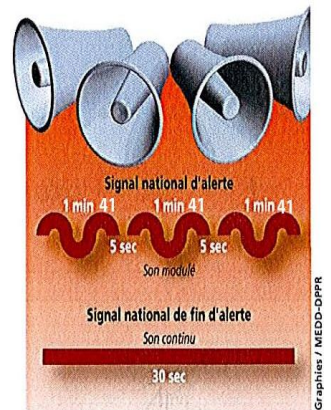
Le début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri : L'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois, à midi.

Elle émet un son caractéristique en trois séquences de 1 minute et 41 secondes, qui constituent le signal national d'alerte.

Fin de l'alerte

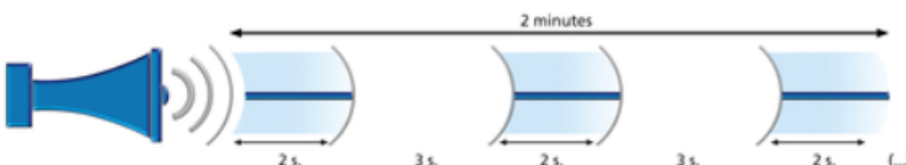
Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le signal de fin d'alerte : **Un son continu de 30 secondes.**



Signal d'alerte spécifique aux « rupture de barrage » :

Les sirènes type cornes de brumes en aval des grands barrages comme celui de Villerest

L'alarme de barrage est une corne de brume pneumatique, qui émet un **son de minimum deux minutes**, composé de sons intermittents **de 2 secondes**, séparés de **3 secondes de pause**.



Les autres sources d'alerte et d'informations

- ✓ Radio locale ou nationale
- ✓ Télévision chaîne d'info
- ✓ Appel téléphonique / SMS
- ✓ Réseaux sociaux (page Facebook ou Twitter de la préfecture, de la Mairie)
- ✓ Message diffusé par mégaphone depuis un bâtiment ou un véhicule

Conduite à tenir

- ✓ Se tenir informé (France inter – France info – Radio locale)
- ✓ Eviter les déplacements
- ✓ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école (mesures de sécurité prises sur place)
- ✓ Fermer le Gaz
- ✓ **Eviter de téléphoner > les services de secours ont besoin des lignes**

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi:

Radio à piles, lampes de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

RISQUE INONDATION



Définitions :

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.

La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

A faire dès aujourd'hui:

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque «inondation».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants
- Surveiller les bulletins météo et les alertes vigilances

A l'annonce d'une montée des eaux:

- Evacuer vos animaux des zones inondables
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins

A l'arrivée de l'eau:

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée

- Fermer portes et fenêtres et obturer les aérations
- Couper le gaz et l'électricité
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Tenez-vous informé
- Suivez les consignes
- Eviter de rester bloqué (quittez les lieux pendant qu'il est encore possible de le faire)
- Monter dans les étages (avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechanges, vêtements chauds ; N'oubliez pas vos médicaments).

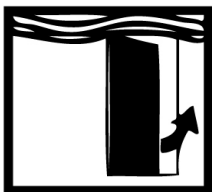
Après l'inondation:

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre

Rappel des bons réflexes : Inondations



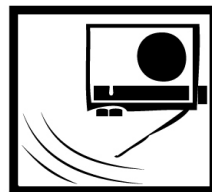
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez
pas votre
véhicule



Risques industriels et transport de matières dangereuses



Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à PERREUX:

La commune est traversée par des axes importants : la route nationale 7, et des routes départementales sur lesquelles transitent des transports de matières dangereuses. Des produits chimiques peuvent également être utilisés ou stockés dans des locaux à usages professionnels. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

Les mesures de prévention:

Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, etc....)

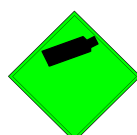
Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des pictogrammes suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières qui au contact de l'eau dégagent des vapeurs inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



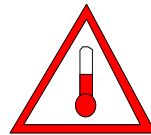
Matières infectieuses



Matières radioactives



Matières corrosives



Les produits chauds (+100°C)



Autres dangers



Dangereux pour l'environnement



Ce que vous devez faire en cas D'ACCIDENT DE MATIERES DANGEREUSES

PENDANT L'ACCIDENT:

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18 ou 112, police/gendarmerie:17;
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE:

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio (réseaux de Radio France et radio locale ayant conventionnée avec la préfecture)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- **Ne téléphonez pas pour laisser les lignes disponibles pour les services de secours**
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes: Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque nucléaire

L'accident nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire et pouvant entraîner des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Le risque à PERREUX:

La centrale la plus proche se situe à 50 kms en aval de Lyon sur les communes de St Alban du Rhône et St Maurice L'Exil. En cas d'alerte nucléaire, il est impératif de s'informer pour connaître les mesures adaptées aux circonstances (confinement ou évacuations, distribution de pastilles d'iodes, etc...) qui seront transmises par les différents canaux d'informations depuis la préfecture ou la préfecture de région.

Les mesures de prévention:

Des mesures préventives sont imposées aux centrales nucléaires.

Dans le cadre de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) départementale, un Plan Particulier d'Intervention a été élaboré par les pouvoirs publics, prévoyant l'organisation de crise qui serait mise en place en situation d'accident.

Ce que vous devez faire en cas d'accident nucléaire

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte:

- Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- **Ecoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio**
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- **Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.**

APRES L'ACCIDENT

Respectez les consignes données par les autorités via les médias.

Rappel des bons réflexes : Accident nucléaire



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes
ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Le risque « Tremblement de Terre »

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des tsunamis si leur origine est sous-marine.



PENDANT LES SECOUSSES



N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT



Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.



Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.



Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment éloignez-vous.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'EXTÉRIEUR



Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, corniches, toitures, cheminées, etc.

EN VOITURE



Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres...
Ne sortez pas avant la fin de la secousse.



Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.



APRÈS LE SEISME



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.



Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.



N'empruntez pas les ascenseurs.



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.



Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFr, @place_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/risques



GOUVERNEMENT.fr    



Le risque « rupture de barrage »

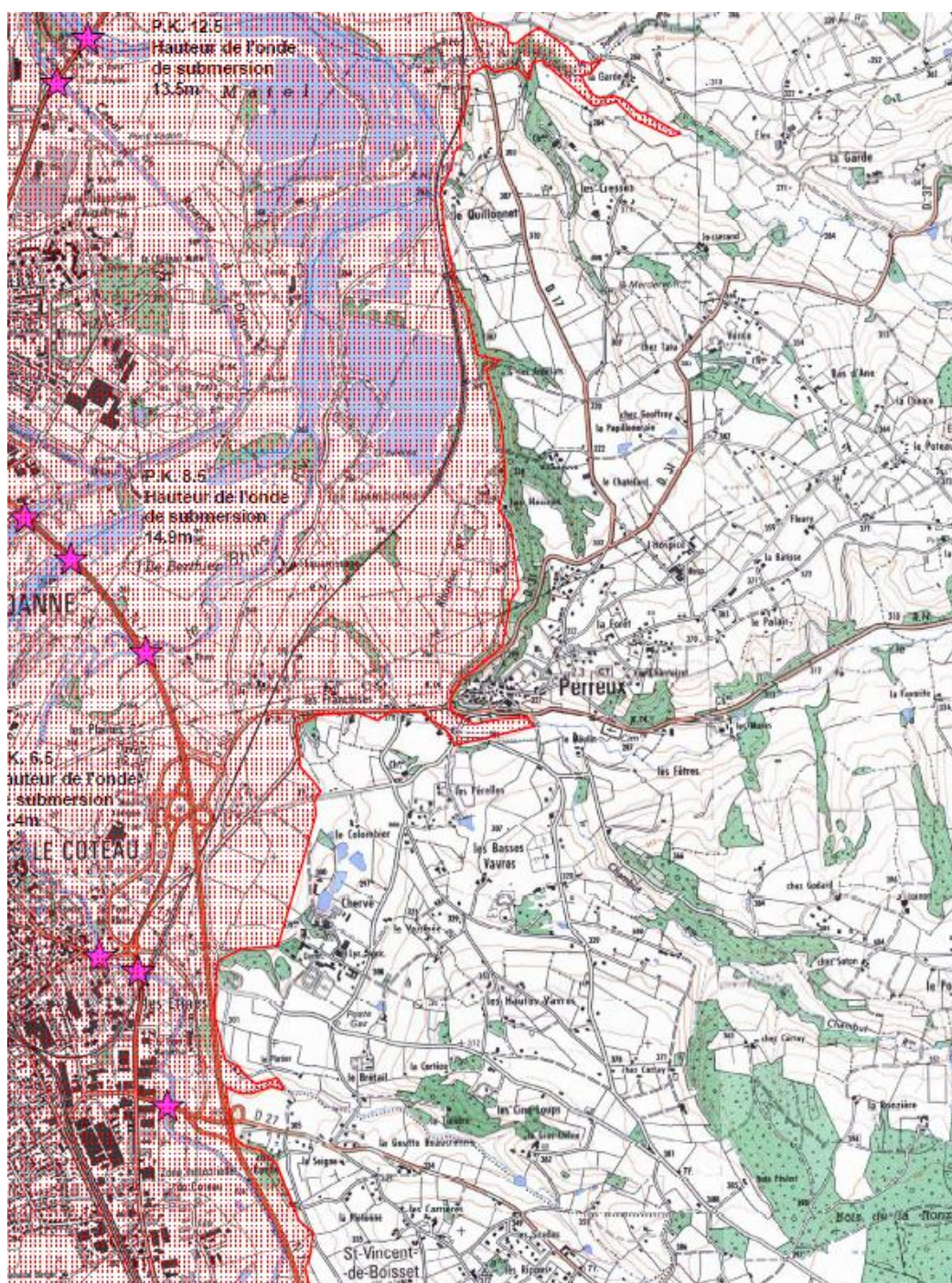
Le risque à PERREUX :

La commune est concernée, pour une partie de son territoire, par le risque de rupture du barrage de VILLEREST

Afin de prévenir tout risque d'accident, des mesures de prévention sont mises en œuvre :

- surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
- visite biannuelle de l'ouvrage par le service de contrôle
- vidange décennale du réservoir avec contrôle des parties habituellement immergées

Les Zones concernées : Carte ci-dessous



L'alerte:

Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture.

Les sirènes type « cornes de brumes » seront déclenchées, des messages d'informations seront diffusés à la radio. Envoi de SMS groupés, réseaux sociaux, etc....Le maire dépêchera des élus et/ou les services techniques pour informer les personnes des secteurs concernés à l'aide d'une sonorisation mobile.

Dans le cadre de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile départementale, un Plan Particulier d'Intervention a été élaboré par les pouvoirs publics, prévoyant l'organisation de crise qui serait mise en place en situation d'accident.

La probabilité de rupture brutale du barrage de Villerest est extrêmement faible. Une rupture progressive permet la mise en place de procédures d'alertes, d'évacuations et de secours des populations.

Des dispositions ont été mises en place pour surveiller la bonne tenue de l'ouvrage, alerter la population en cas de préoccupations sérieuses ou de danger imminent de rupture, par un réseau de sirènes et déclencher le plan de secours en vue de l'évacuation des personnes (plan particulier d'intervention barrage, plan ORSEC...).

Ce que vous devez faire en cas de RUPTURE DE BARRAGE:

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pieds ou en voiture dans une zone inondée.

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « rupture de barrage ».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

EN CAS D'ALERTE PREVENTIVE, AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE :

Pour les zones concernées, suivez les instructions d'évacuations qui seront diffusées.

A l'annonce de l'arrivée de l'eau:

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée:

- Montez dans les étages (ou sur la toiture) avec: eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio.

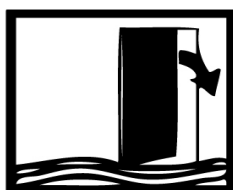
APRES L'INONDATION:

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Rupture de barrage



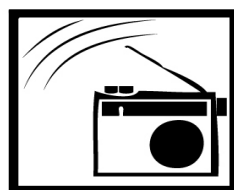
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio

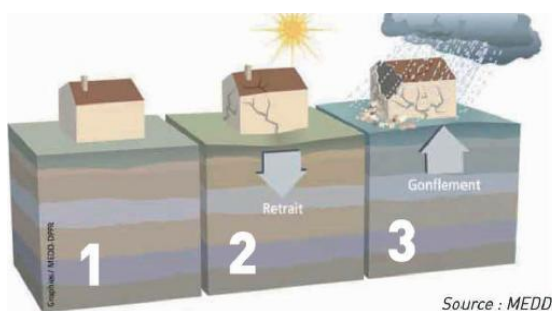


Ne prenez pas
votre véhicule,
sauf consignes
d' évacuation



Risque Mouvement de terrain (Retrait-gonflement des argiles)

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Source : MEDD



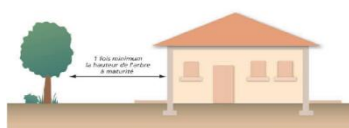
Le risque à PERREUX:

La commune se situe sur une zone d'aléa fort/faible/moyen (selon les secteurs) pour les argiles. Le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses. Environ, la moitié du territoire communale est concernée par un sol et sous-sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site www.argiles.fr).

Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information sur le risque argile** « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Comment faire pour prévenir les dégâts ?



Eloignez la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades

Que faire en cas de dégâts ?

Faire une déclaration auprès de votre assurance, mettre en place les mesures techniques pour limiter les dégâts (coins, repères...)



Risque Tempête – vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Les conséquences peuvent être liées à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.

Exemple des codes couleur de la vigilance météorologique:

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



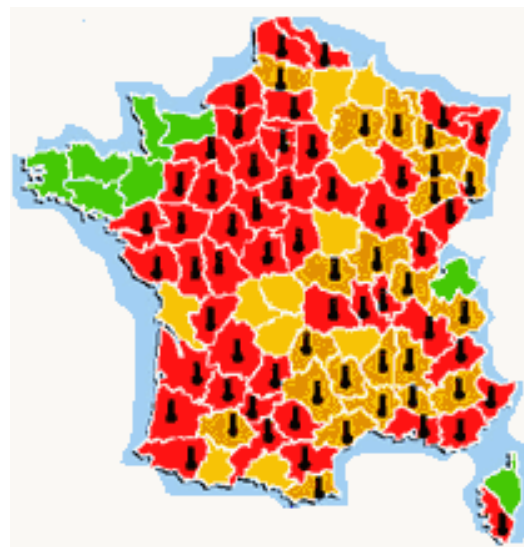
Pluie-inondation



Canicule



Orages





Ce que vous devez faire en cas de tempête

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits.
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

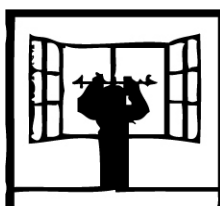
APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



RISQUES FEUX DE FORET

Le risque à PERREUX: Zones boisées de superficies et localisations diverses

QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORET ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations sub-forestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux, imprudences, malveillances.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance,
- **un apport d'oxygène** : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie,
- **un combustible (végétation)** : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...)

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Un feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe :

- **Les feux de sol** brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.
- **Les feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la Garrigue ou les landes.
- **Les feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec.

Ce que vous devez faire en cas de FEUX DE FORET

Avant l'incendie

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures (portes/volets) et la toiture

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Si possible, attaquer le feu
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...)
(un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers

Si vous êtes en voiture:

- Ne pas sortir
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré)

Votre habitation est exposée au feu de forêt:

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment

Après l'incendie :

- Eteindre les foyers résiduels

Rappel consignes

A savoir :

D'après le code forestier, les particuliers qui possèdent des terrains aux abords de la forêt ont l'obligation de débroussailler leurs parcelles (à 50 mètres minimum du bâti). Une maison autour de laquelle on a ôté les broussailles est un bon abri.



Risques sanitaires: Exemple de la pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

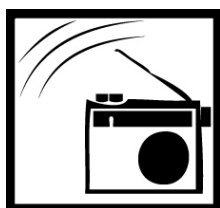
Les mesures de prévention :

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



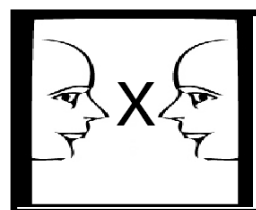
Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale :



Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



Lavez vous
régulièrement les
mains au savon
et/ou avec une
solution hydro
alcoolique



Evitez tout
contact avec
une personne
malade



Risques sanitaires: Exemple canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juin au 15 septembre.

Les dangers:

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



Les mesures de prévention:

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Canicule

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée	Enfant et adulte
Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.	Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.
↓	↓
La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).	Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.



Les numéros utiles:

- **Mairie de PERREUX :** **04 77 72 70 70**
- **Sous Préfecture de ROANNE** **04 77 23 64 64**
- **Préfecture de la Loire** **04 77 48 48 48**
- **Direction Départementale des Territoires (DDT)** **04 77 43 80 00**
- **Numéro d'appel d'urgence européen unique,**
disponible gratuitement partout dans l'Union
européenne, généralement tenu par les SDIS **112**
- **Sapeurs Pompiers** **18**
- **Police / gendarmerie** **17**
- **SAMU** **15**
- **Numéro d'urgence pour les personnes**
sourdes et malentendantes
(contact SMS seulement) : **114**
- **ERDF dépannage** **09 72 67 50 42**
- **GRDF dépannage** **0 800 47 33 33**
- **Conseil Général de la Loire** **04 77 48 42 42**
- **Météo France** **08 99 71 02 42**